

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 à 18 H 00**

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Débat d’Orientation Budgétaire
- 2 – Budget Principal : décision modificative n° 4
- 3 – ZAC de la Varenne : transformation des avances consenties à l’OPHIS en fonds de concours
- 4 – Taxes, tarifs et redevances 2012
- 5 – Achat de fournitures pour les espaces verts : convention constitutive d’un groupement de commandes entre Riom et Riom Communauté
- 6 – Contrôle technique de véhicules de Riom et de Riom Communauté : convention constitutive d’un groupement de commandes pour la passation d’un marché
- 7 – Autocommutateurs de l’Hôtel-de-Ville et de la Mairie Annexe : convention constitutive d’un groupement de commandes pour la passation de marchés de maintenance entre Riom et Riom Communauté
- 8 – Fourniture de carburants : passation des marchés
- 9 – Façades du groupe Scolaire M. Genest : avenant portant prolongation de délai
- 10 – Marché d’entretien et de maintenance des installations thermiques : avenant n° 8
- 11 – Traitement des déchets bois : avenant 3 au marché de mise à disposition de bennes et de traitement des déchets
- 12 – Travaux neufs d’éclairage public : avenant pour le changement de nom de la Société titulaire du marché
- 13 – Sanisette et journal électronique : avenants de changement de structure juridique du contractant

RESSOURCES HUMAINES

- 14 – Mutualisation des personnels et moyens matériels : avenant n°11 à la convention de mise à disposition de certains services municipaux auprès de Riom Communauté
- 15 – Tableau des effectifs 2011 : créations et suppressions de postes
- 16 – Astreinte de décision : suppression
- 17 – Vacation attribuée aux agents chargés de la sécurité incendie

AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

- 18 – Plan Local d’Urbanisme : approbation de la modification n° 3
- 19 – Périmètres de Protection Modifiés : approbation
- 20 – Campagnes de ravalement obligatoire : avenant n°8 avec le PACT Puy-de-Dôme pour la mission d’animation et de suivi

- 21 – Campagne communale d'incitation au ravalement de façade : avenant n°11 avec le PACT Puy de Dôme pour la mission d'information et de conseil à l'amélioration de l'habitat privé
- 22 – Partenariat avec la société La Riomoise : avenant n° 4 à la convention de 1957
- 23 – Place Marinette Menut : avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public
- 24 – Rue de Saint Don : vente d'un terrain à bâtir
- 25 – 70 Faubourg de la Bade : vente d'une maison
- 26 – Partenariat avec le lycée Pierre-Joël BONTE : convention
- 27 – Déploiement du très haut débit sur le territoire de Riom : convention cadre

SOCIAL

- 28 – Domaines d'interventions de la Direction de l'action sociale

SPORTS

- 29 – Subventions de fonctionnement aux associations riomoises : subvention « plancher »
- 30 – Fonds d'Initiatives Sportives

CULTURE

- 31 – Ecole d'arts plastiques : prêt d'une salle à une association pour l'organisation d'un stage
- 32 – Fonds d'Initiatives Culturelles :
 - Compagnie Acte
 - Les Abattoirs
 - Le Champ des Notes

ENFANCE - JEUNESSE

- 33 – Carte Scolaire : nouvelle sectorisation à la rentrée 2012
- 34 – Tarifs 2012 : prestations aux familles
- 35 – Crèches municipales : déplafonnement des tarifs horaires
- 36 – Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF : reversement de subventions
- 37 – Séjour d'été au Centre de Loubeyrat : reversement de la participation de la Caisse d'Allocations familiales à la commune de Ménérol
- 38 – Fonds d'Initiatives Scolaires

ADMINISTRATION GENERALE

- 39 – Animation du marché de Noël : subvention à la Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires du Puy de Dôme
- 40 – Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) : communication de rapports d'activités 2010

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL